



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-72

**Désignation**  
pour exercer les missions de contrôle sur  
les établissements et services sociaux et  
médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil  
du département d'Ille et Vilaine

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.313-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

**ARRÊTE**

**Lucie BALLARD**, cheffe du service pilotage de l'offre d'accueil et de la protection de l'enfance de la direction enfance famille au Pôle égalité, éducation, citoyenneté, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le **31 OCT. 2023**

Le Président

Jean-Luc CHENUT